



Piece sans lumière naturelle depuis plus de deux mois

Par **amandineb**, le **26/11/2010** à **16:28**

Bonjour,
Nous avons aménagé le 17 septembre 2010. dans l'état des lieux de sortie du précédent locataire était mentionné que le volet roulant de la chambre était cassé. (lanière pour ouvrir le volet cassé, donc le volet est fermé voici plus de deux mois). L'agence LAMY m'a donné le nom d'une entreprise qui est venue faire un devis le 18 octobre 2010. Cette entreprise m'a confirmé qu'elle a envoyé le devis le lendemain. N'ayant pas de nouvelle de l'agence nous avons envoyé un premier recommandé avec accusé de réception. N'ayant toujours pas de nouvelle nous avons envoyé seulement une partie du loyer (tjs avec recommandé et accusé de réception). Toujours aucune nouvelle de l'agence. J'essaie désespérément de joindre l'agence, je laisse des messages demandant de me rappeler pour savoir où on en est, mais l'agence ne me rappelle même pas. devant autant de mépris de cette agence je ne sais plus du tout quoi faire.
J'aimerais savoir si je suis dans mes droits de ne payer que la moitié du loyer? je paye le loyer pour un F3 mais j'ai une pièce sans lumière naturelle depuis plus de deux mois ce qui entraîne l'apparition de moisissure sur le mur. rnA qui je pourrais faire appel pour constat des dégâts gratuitement? rnJe ne sais vraiment plus quoi faire alors si vous pouviez me renseigner je serais vraiment contente.
Merci d'avance.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **26/11/2010** à **17:22**

Surtout, ne faites pas l'erreur de ne pas régler votre loyer.
Envoyez un courrier recommandé AR au propriétaire en le mettant en demeure de réparer ce volet. rnExpliquez lui également vos démarches auprès de l'Agence.
Envoyez copie de ce courrier recommandé en courrier simple à l'Agence.
Vous pouvez également contacter l'ADIL (gratuit). Votre

mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.